

„ nom François devient en horreur aux autres
 „ nations. — L'abus de la conservation de
 „ la chasse étoit une atteinte à la propriété du
 „ pauvre, mais cet abus étoit rare dans nos pro-
 „ vinces ; les loix pour le réprimer étoient en
 „ vigueur ; aujourd'hui l'homme, à charge à fa
 „ paroisse par son oisiveté, est armé, & le pre-
 „ mier usage qu'il en a fait, a été de détruire
 „ la moisson de son bienfaiteur, du fermier qui
 „ le nourrit *. — Quelques exemples d'in-
 „ nocens confondus avec les coupables fai-
 „ soient désirer une réforme dans la jurispru-
 „ dence criminelle ; le tems, la réflexion len-
 „ te, si nécessaire pour réformer sagement le
 „ code des loix destinées à la sauve-garde
 „ de la vie des hommes & à la sûreté de leurs
 „ propriétés, pouvoient seules y apporter les
 „ changemens convenables. Ce retardement a
 „ paru une injustice aux amis de la liberté,
 „ ils l'ont rendue à des scélérats chargés de
 „ tous les crimes ; on a fait refluer dans le sein
 „ de la société des monstres qui y porteront
 „ la désolation & la mort. „

* Vues sur
 cet objet,
 15 Déc.
 1789, pag-
 610, & au-
 tres Journ.
 cités là
 même.

Je voudrois pouvoir suivre l'auteur dans ce
 qu'il dit de la spoliation du clergé, de l'inva-
 sion de la plus sacrée & de la plus légitime de
 toutes les propriétés, comme la plus générale-
 ment utile au peuple, & qui du sein des possesseurs
 se répandoit abondamment dans le sein des in-
 digens. Il est beau de voir un homme du mon-
 de, un gentilhomme, un seigneur distingué par sa
 naissance & ses lumières, plaider la cause d'un
 corps, avec lequel il n'a aucun lien d'intérêt, &
 qu'il est aujourd'hui du bel air d'insulter & de
 dépouiller. „ Les biens acquis par le clergé l'ont
 „ été avec toutes les formes exigées par les
 „ loix, & tous ont pour eux la prescription,